

Autonomiser les femmes africaines: Plan d'action

INDICE DE L'ÉGALITÉ DU GENRE EN AFRIQUE 2015



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

Autonomiser les femmes africaines: Plan d'action

INDICE DE L'ÉGALITÉ DU GENRE EN AFRIQUE 2015



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

REMERCIEMENTS

L'indice de l'égalité du genre en Afrique 2015 est le produit d'une étroite collaboration entre le personnel de la plupart des départements de la BAD. La publication a été préparée sous la supervision du Directeur du Département du contrôle de la qualité et des résultats, Simon Mizrahi, et sous la direction générale de l'Envoyée spéciale sur le genre, Geraldine Fraser-Moleketi. Marc Kouakou en est le « task manager ». Appuyé par Kim Su Yeon, il a développé la base de données statistiques de l'indice. L'équipe a bénéficié de l'encadrement statistique et méthodologique d'Alice Nabalamba.

Nous tenons à reconnaître le rôle particulier de Georg Weiers. Des contributions importantes ont été également faites par Maria José Moreno Ruiz, Linet Gatakaa Miriti, Egídia Rukundo et Gisela Geisler. Nous reconnaissons en particulier les contributions des principaux rédacteurs Marcus Cox (Agulhas Applied Knowledge) et Mark Blackden, sans oublier le graphiste Nadim Guelbi (Créon Design), et l'éditrice Marie Renault ainsi que la consultante médias Sarah Wachter.

Simon Mizrahi

Directeur, Département du contrôle
de la qualité et des résultats
Banque africaine de développement

Geraldine Fraser-Moleketi

Envoyée Spéciale sur le genre
Banque africaine de développement

Copyright © 2015 Banque africaine de développement

Tous droits réservés. Publié en mai 2015.

Groupe de la Banque africaine de développement
INDICE DE L'ÉGALITÉ DU GENRE EN AFRIQUE 2015

Le présent document a été élaboré par le Département du contrôle de la qualité et des résultats de la Banque africaine de développement. Les appellations utilisées dans la présente publication n'impliquent pas l'expression d'une opinion de la part de la Banque africaine de développement concernant le statut juridique de tout pays ou territoire ou la délimitation du tracé de ses frontières. Même si toutes les dispositions ont été prises pour présenter des informations fiables, la Banque africaine de développement décline toute responsabilité pour les conséquences de leur utilisation.

Division du suivi du genre et du développement social
Département du contrôle de la qualité et des résultats

Banque africaine de développement

Immeuble CCIA - Avenue Jean-Paul II - 01 B.P. 1387 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 20 26 36 56 • Fax : (225) 20 21 31 00 • E-mail : gender-equality@afdb.org

gender.afdb.org

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	1
--------------	---

PARTIE I: INTRODUCTION 5

L'INDICE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE	5
PROGRAMME D'ACTION POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES AFRICAINES	8

PARTIE II: LA FEMME DANS LE DOMAINE DE LA PRODUCTION 11

LA TERRE	12
LE CRÉDIT	13
LA CONNEXION AUX INFRASTRUCTURES	14

PARTIE III: LA FEMME ET LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 19

LES DROITS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE REPRODUCTION	19
L'ÉDUCATION ET LES COMPÉTENCES	20
LA SÉCURITÉ PERSONNELLE	21

PARTIE IV: LES FEMMES DANS LES RÔLES DE CITOYENNES ET DE DIRIGEANTES 25

L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI	25
LES FEMMES DIRIGEANTES	26

CONCLUSION 28

LE RÔLE DE LA FEMME DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE	28
PLAN D'ACTION POUR L'AUTONOMISATION DE LA FEMME AFRICAINE	29

AVANT-PROPOS

Depuis cinquante ans, la Banque africaine de développement défend le recours aux solutions locales pour résoudre les problèmes particuliers de développement de l'Afrique. Notre vision est que la clé du développement de l'Afrique se trouve dans la mobilisation des énergies et de la créativité des Africains. À cet égard, nous sommes convaincus que l'autonomisation des femmes africaines est essentielle pour permettre aux sociétés africaines de réaliser leur plein potentiel.

L'Afrique, aujourd'hui, se trouve à une période optimiste de son histoire. Les pays africains génèrent davantage de ressources, qu'ils vont pouvoir investir dans le développement. Une augmentation durable de la prospérité semble à notre portée. Toutefois, pour réaliser cette vision, l'Afrique a besoin de faire pleinement usage des compétences et des talents de tous ses citoyens — dont les femmes — afin de transformer ses économies et ses sociétés.



Nous savons qu'en Afrique, les femmes interviennent de manière plus active dans le secteur de l'économie — à titre d'agricultrices, d'employées et d'entrepreneures — que partout ailleurs dans le monde. Elles constituent le rouage incontournable du bien-être de leurs familles et la pièce maîtresse de l'avenir de leurs enfants. Leur avis pèse très lourd dans la gouvernance de leurs communautés et de leurs nations. Cependant, elles sont encore confrontées à toute une série d'obstacles qui les empêchent de jouer pleinement leur rôle potentiel. Ces obstacles à la pleine participation des femmes sont fondamentalement injustes. Mais plus encore, ils constituent des freins à la réalisation du potentiel de développement de l'Afrique. L'adoption de mesures visant à combler les disparités fondées sur le genre pourrait générer des retombées profondes et durables.

Pour aider à comprendre les dimensions de cette disparité, la Banque africaine de développement publie aujourd'hui pour la première fois son Indice de l'égalité du genre. L'indice, qui couvre 52 des 54 pays africains et qui rassemble un grand nombre de données, offre un aperçu des disparités légales, sociales et économiques entre les hommes et les femmes. Ses conclusions vont fournir aux dirigeants, aux décideurs politiques et aux économistes africains, de même qu'à la société civile, les preuves dont ils ont besoin pour commencer à lever les barrières qui empêchent les femmes de contribuer pleinement au développement du continent. Grâce à ces preuves, les populations africaines pourront exiger davantage de leurs gouvernements. De notre côté, l'Indice nous aidera à respecter nos engagements d'élaborer des stratégies tenant compte de l'équilibre entre les genres, et d'améliorer notre prise de décisions d'investissement, afin que nos programmes aient un impact optimal sur la vie et le bien-être des Africains et des Africaines.

En plus de présenter la première édition de l'Indice de l'égalité du genre, ce rapport expose nos réflexions sur les actions politiques nécessaires pour surmonter les inégalités entre les genres en Afrique. Nous avons identifié huit domaines dans lesquels une action concertée pourrait faire une vraie différence dans la capacité des femmes à contribuer au développement de l'Afrique et à en bénéficier — domaines que les pays africains et la Banque peuvent immédiatement intégrer dans les stratégies de développement et les programmes d'investissement.

Notre vision pour l'Indice de l'égalité du genre est de susciter un dialogue et un débat franc sur l'égalité des genres aux niveaux national et régional. Nous espérons également que l'Indice permettra d'enrichir et d'informer les débats au niveau mondial chaque fois que le développement de l'Afrique est à l'ordre du jour.

Enfin, permettez-moi de souligner que l'égalité des genres est une vision positive et prospective du développement de l'Afrique. Alors que nous cherchons des ressources pour capitaliser sur nos succès et avancer sur la voie d'une prospérité durable, commençons avec les potentiels immenses des femmes de notre milieu.

Geraldine J. Fraser-Moleketi
 Envoyée spéciale sur le genre
 Banque africaine de développement



Avec autant d'indices de l'égalité du genre déjà existants, pourquoi en avons-nous besoin d'un autre ?

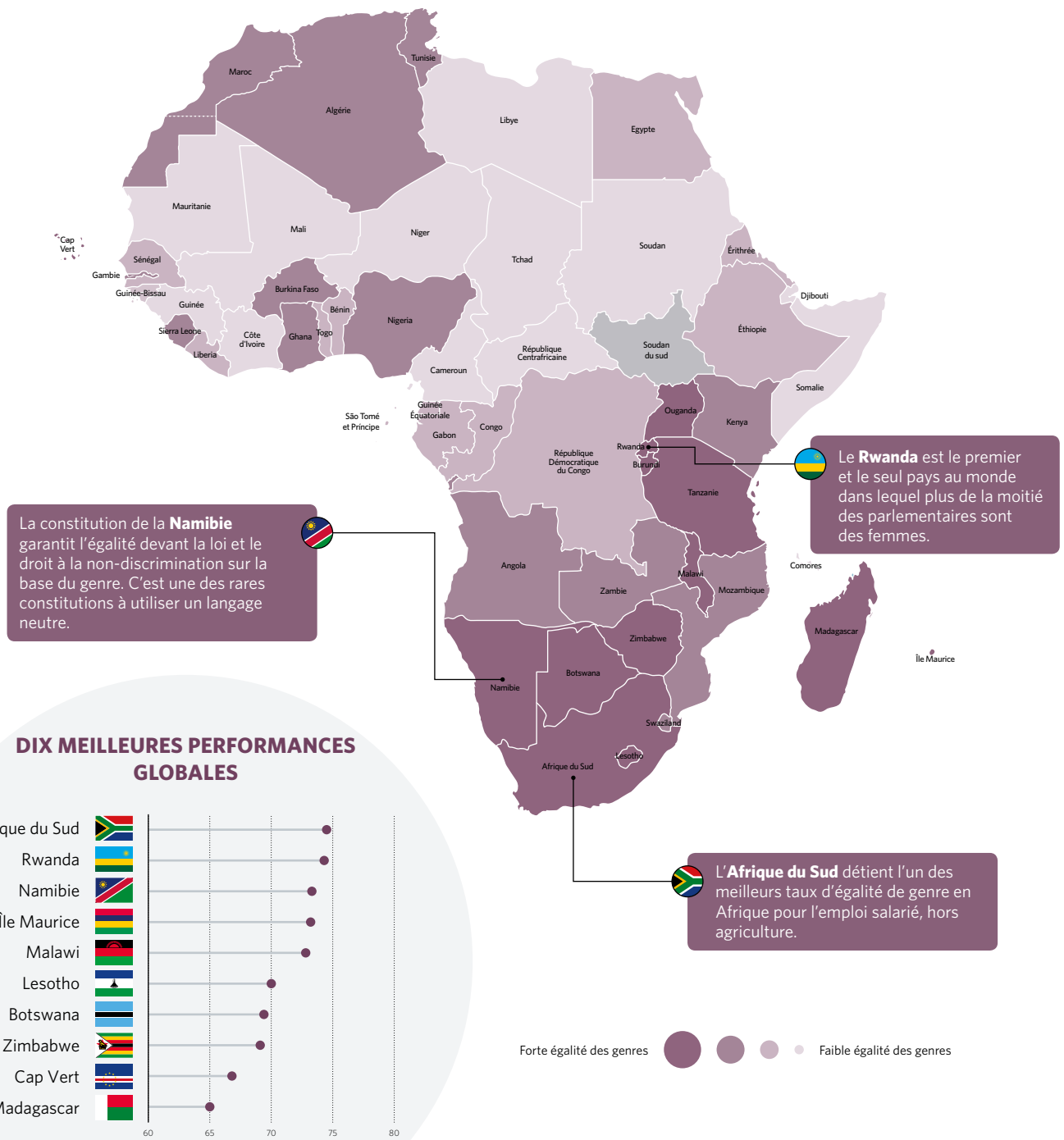
L'Indice de l'égalité du genre de la BAD est différent des autres indices pour deux raisons principales : son exhaustivité et son objectif. Il est d'abord le seul indice qui couvre la question de l'égalité des genres dans 52 des 54 pays d'Afrique. Ensuite, il a été conçu non seulement pour mesurer les disparités relatives au genre, mais aussi pour promouvoir le développement. Il aborde trois dimensions importantes de l'égalité des genres : l'autonomisation économique, le développement humain, et les lois et institutions — tous des domaines dans lesquels l'action gouvernementale peut apporter des changements. Ainsi cet indice est orienté vers l'action ; il vise à aider les décideurs africains à examiner — et à traiter — certains des obstacles les plus graves qui empêchent les femmes africaines à être aussi engagées sur le terrain que les hommes ; il vise également à aider les populations africaines à exiger davantage de leurs gouvernements, et enfin, il vise à aider la BAD à mieux cibler ses politiques de dialogue et ses interventions dans une perspective de genre.



Introduction

INDICE DE L'ÉGALITÉ DU GENRE EN AFRIQUE 2015 PERFORMANCE GLOBALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Dans toute l'Afrique, les femmes et les hommes font souvent l'expérience de différences dans les opportunités, les conditions et les privilèges; ils ont des salaires différents, ils n'ont pas le même accès à l'éducation et ne sont pas toujours égaux devant la loi. L'Indice de l'égalité du genre mesure ces disparités à travers trois dimensions : les opportunités économiques, le développement humain, et les lois et institutions. Chaque dimension se fonde sur un ensemble d'indicateurs qui offre un score global pour chaque pays. Les scores varient de 0 à 100, 100 représentant l'égalité parfaite entre les genres. La figure ci-dessous illustre la performance globale de 52 pays africains dans le domaine de l'égalité des genres.



1 INTRODUCTION

Les femmes, en Afrique, sont des agents économiques très dynamiques, plus que partout ailleurs dans le monde. Elles effectuent la majorité des activités agricoles, détiennent le tiers de l'ensemble des entreprises et représentent, dans certains pays, jusqu'à 70 % des employés. Au-delà de leurs activités génératrices de revenus, elles sont les principaux leviers de l'économie domestique et du bien-être familial, et jouent un rôle absolument indispensable — parfois méconnu — de dirigeants au sein de leurs communautés et de leurs nations respectives.

Et pourtant, sur l'ensemble du continent africain, les femmes se heurtent à toute une série d'obstacles qui entravent la réalisation de leur plein potentiel, allant de pratiques culturelles restrictives et de lois discriminatoires à des marchés du travail très segmentés. L'élimination des inégalités entre les genres et l'autonomisation des femmes pourraient augmenter le potentiel de production d'un milliard d'Africains et stimuleraient considérablement les potentialités de développement du continent.

La Banque africaine de développement (la BAD ou la Banque) place l'égalité de genre au centre de sa stratégie en matière de promotion du développement en Afrique. Nous pensons que la parité entre les genres n'est pas seulement d'une importance fondamentale, mais joue également un rôle clé dans la réalisation d'une croissance inclusive et dans l'émergence de sociétés résilientes. Notre nouvelle stratégie relative à l'égalité de genre nous engage à aider nos pays membres africains à uniformiser les règles du jeu, de manière à offrir aux femmes et aux hommes, sans discrimination, la possibilité de contribuer au développement social et économique et de tirer également les avantages qui en découlent. Elle demande la participation des femmes au processus décisionnel au niveau de la famille, de la communauté, et à l'échelle nationale, dans le but de rendre les institutions africaines plus représentatives et plus responsables.

Le nouvel Indice de l'égalité de genre de la Banque africaine de développement, que nous publions pour la toute première fois dans le présent document, fait partie de cet engagement. C'est une compilation de données provenant de nombreuses sources, qui reflète le statut de la femme partout en Afrique, selon trois critères d'égalité : les opportunités économiques, le développement social, et le droit et les institutions.

Nous développons également certaines implications de l'inégalité des genres pour le développement de l'Afrique. Pour les trois dimensions mesurées dans l'Indice, le texte identifie huit domaines dans lesquels des changements pourraient apporter une vraie différence pour les femmes africaines — et donc pour les familles africaines et pour le développement global de l'Afrique.

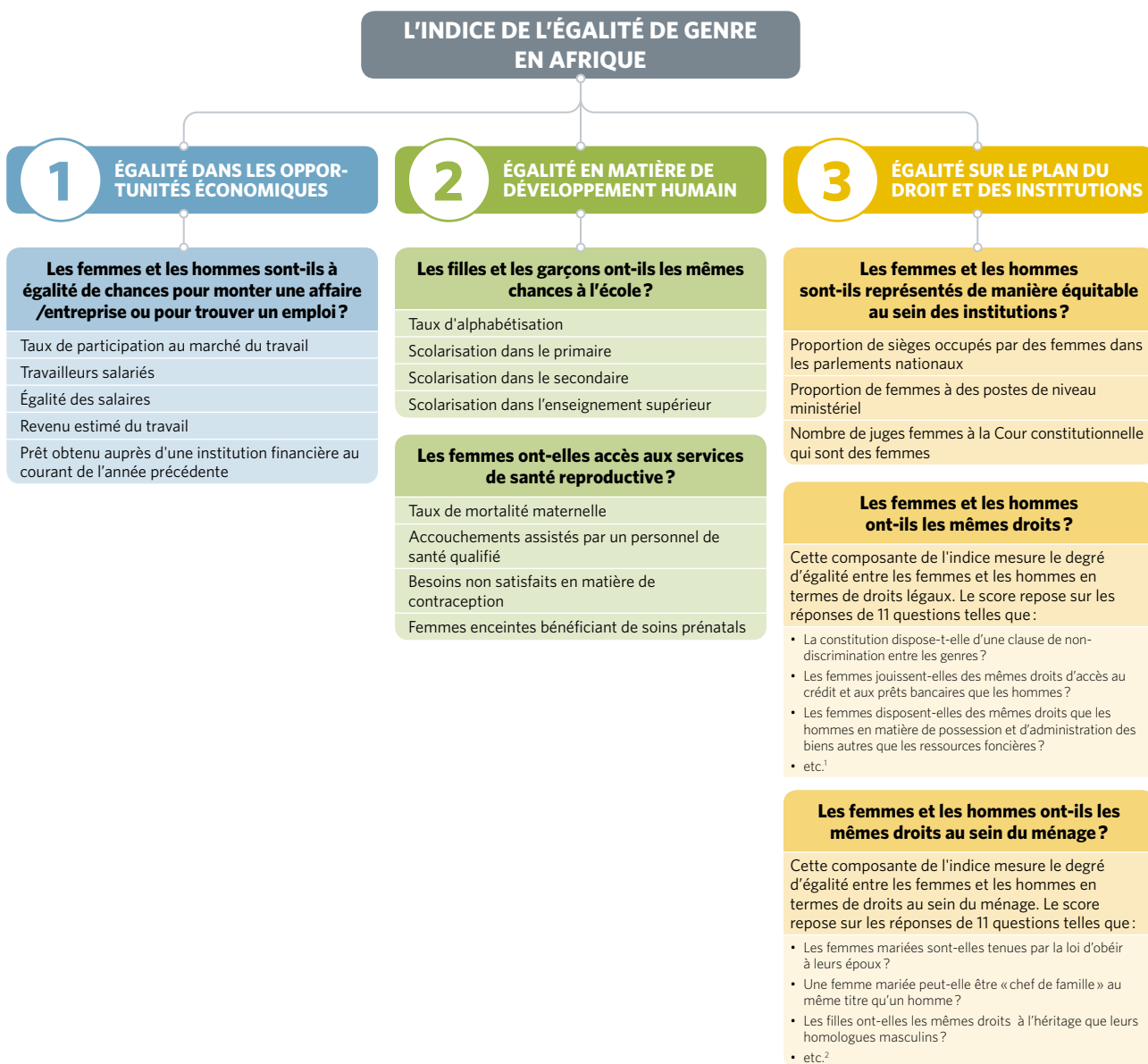
L'INDICE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE

La structure de l'Indice de l'égalité de genre est présentée dans la figure 1.1. L'Indice mesure l'égalité de genre sur la base de 3 paramètres et chaque paramètre s'appuie sur une série d'indicateurs. Les pays sont évalués pour chacun des trois paramètres, et globalement, sur une échelle de 0 à 100, 100 représentant l'égalité parfaite entre les genres.

À l'heure actuelle, les notes des pays africains sont dans une fourchette de 15,8 à 74,5, avec une moyenne de 54,1. Le classement nous permet d'identifier les pays les plus avancés en matière d'égalité de genre (l'Afrique du Sud, le Rwanda, la Namibie, la République de Maurice et le Malawi sont les cinq premiers) — et, au fil du temps, ceux qui progressent le mieux.

FIGURE 1.1: STRUCTURE DE L'INDICE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE

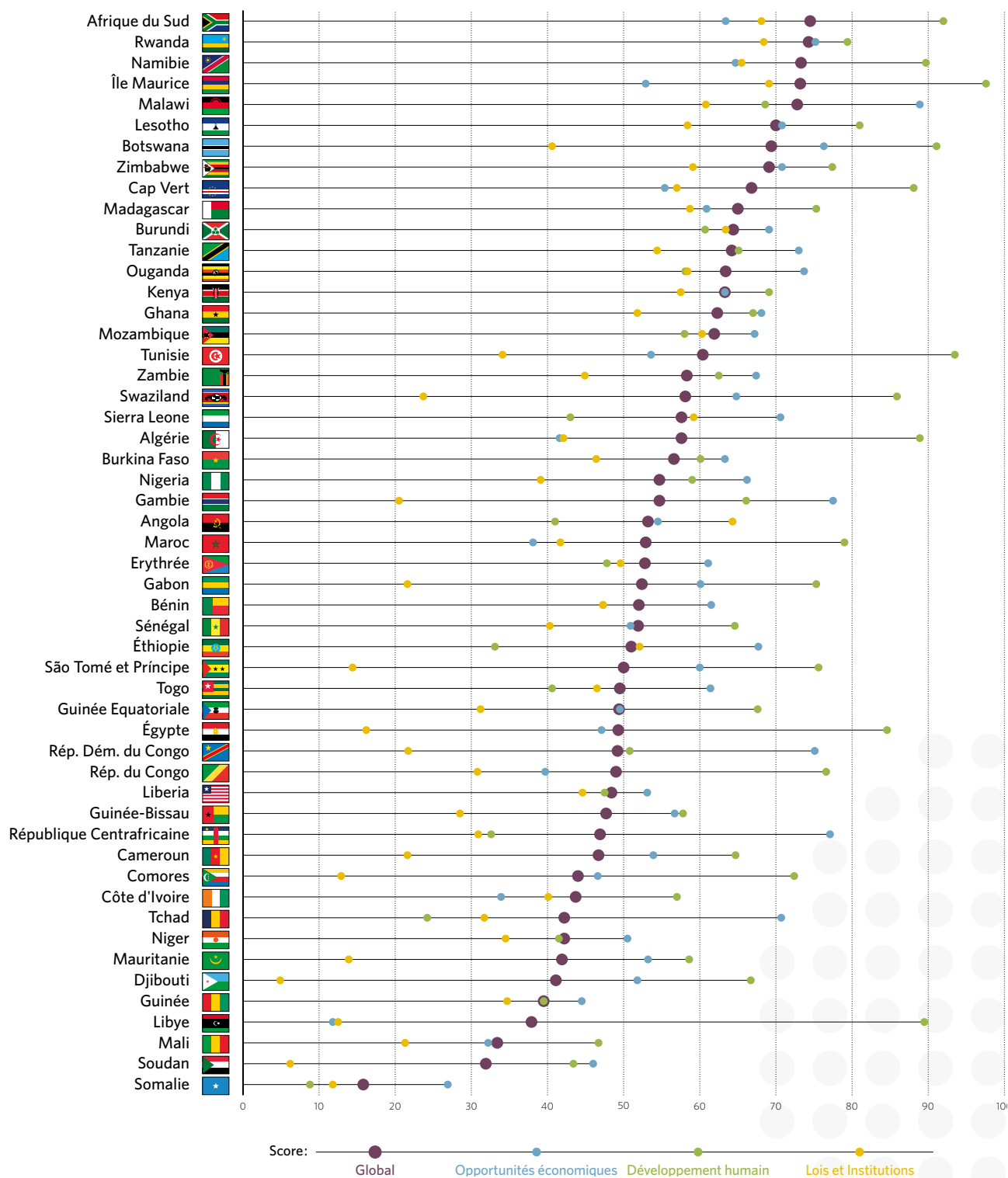
L'Indice de l'égalité de genre mesure l'égalité des genres à travers trois dimensions distinctes : l'égalité dans les opportunités économiques, l'égalité dans le développement humain et l'égalité dans les lois et institutions. Chaque dimension se fonde sur une série d'indicateurs présentés dans la figure ci-dessous. Ils apportent ensemble des réponses à six questions : ① Les femmes et les hommes ont-ils les mêmes chances dans les affaires et dans l'emploi ? ② Les filles et les garçons ont-ils les mêmes chances à l'école ? ③ Les femmes ont-elles accès à des services de santé reproductive ? ④ Les femmes et les hommes sont-ils équitablement représentés dans les institutions ? ⑤ Les femmes et les hommes ont-ils les mêmes droits légaux ? ⑥ Les femmes et les hommes ont-ils les mêmes droits dans le ménage ?

**Notes :**

1. L'indice de l'égalité sur le plan juridique est composé à partir des réponses aux 11 questions suivantes : La constitution dispose-t-elle d'une clause de non-discrimination entre les genres ? Les femmes jouissent-elles des mêmes droits d'accès au crédit et aux prêts bancaires que les hommes ? Les femmes disposent-elles des mêmes droits que les hommes en matière de possession et d'administration des biens autres que les ressources foncières ? Une femme mariée peut-elle demander un passeport de la même manière qu'un homme ? Une femme mariée peut-elle choisir son lieu de résidence de la même manière qu'un homme ? Le témoignage d'une femme jouit-il de la même force probante devant un tribunal que celui d'un homme ? Existe-t-il une législation spécifique contre le viol ? Existe-t-il une législation spécifique contre le harcèlement sexuel ? Les femmes jouissent-elles des mêmes droits juridiques que les hommes en matière de possession et/ou d'accès à des terres agricoles ? La loi prescrit-elle, pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre hommes et femmes ? et Existe-t-il une législation qui, en matière d'embauche, prescrit la non-discrimination fondée sur le genre ?
2. L'indice de l'égalité au sein des ménages est composé des réponses aux 11 questions suivantes : Les femmes mariées sont-elles tenues par la loi d'obéir à leurs époux ? Une femme mariée peut-elle être « chef de famille » au même titre qu'un homme ? Les filles ont-elles les mêmes droits à l'héritage que leurs homologues masculins ? Les femmes jouissent-elles de l'égalité des droits de tutelle d'un enfant pendant le mariage ? Les femmes jouissent-elles de l'égalité des droits en matière de garde d'un enfant après le divorce ? Existe-t-il, sur l'âge minimum légal du mariage, une législation non-discriminatoire à l'égard des femmes ? Une femme mariée peut-elle conférer la citoyenneté à ses enfants de la même manière qu'un homme ? Les couples mariés partagent-ils de manière solidaire la responsabilité juridique de pourvoir, sur le plan financier, aux dépenses d'entretien de leurs familles ? Qui est l'administrateur judiciaire des biens de la famille pendant le mariage ? En matière d'héritage, les veuves jouissent-elles des mêmes droits que leurs homologues masculins ? et Existe-t-il une législation spécifique prévue pour réprimer les actes de violence domestique ?

FIGURE 1.2: RÉSULTATS DE L'INDICE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE 2015

Le tableau ci-dessous résume les résultats de l'Indice de l'égalité des genres en Afrique 2015. Il présente les résultats de 52 pays africains en matière d'égalité de genre pour chacune des trois dimensions constitutives : l'égalité dans les opportunités économiques (●), l'égalité dans le développement humain (●) et l'égalité devant les lois et les institutions (●). Le score global de l'égalité de genre est représenté par un gros point (●). En représentant ainsi associés les différents aspects de l'égalité de genre, le graphique capture les forces et les faiblesses relatives de tous les pays.



Mais l'Indice de l'égalité des genres est bien plus que des chiffres. Il s'agit de souligner les obstacles à la pleine participation des femmes au développement de l'Afrique, et d'offrir aux décideurs politiques — et à ceux qui prônent un changement de politiques — une source absolument fiable de données leur permettant de comprendre les liens entre l'égalité de genre et le développement.

L'indice sera publié tous les deux ans. Au fil du temps, nous espérons qu'il sera utilisé pour identifier les mesures politiques les plus utiles pour affronter le défi complexe et profond de l'élimination de l'inégalité de genre et pour démontrer que la démarche peut générer des retombées importantes pour le développement.

PROGRAMME D'ACTION POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES AFRICAINES

Pour marquer la publication du premier indice d'égalité de genre — ainsi que le 50^e anniversaire de la Banque — nous énonçons également les mesures politiques clés que nous jugeons indispensables à la promotion de la pleine participation des femmes au développement de l'Afrique.

A partir des données de l'Indice et de l'analyse de la documentation disponible, ce texte identifie certains des obstacles à l'égalité des femmes dans les trois dimensions suivantes : les opportunités économiques, le développement social ainsi que le droit et les institutions — huit domaines

que nous considérons pouvoir être si décisifs que nous les qualifions de domaines primordiaux. Ces domaines constituent un ordre du jour pour l'action — en les prenant en compte, les pays peuvent aider à promouvoir l'égalité des femmes dans le domaine de la production, dans le développement humain, et à titre de citoyens à part entière et de dirigeants.

Même si ces domaines primordiaux ne parviennent pas à couvrir tous les aspects de l'égalité de genre — aussi vaste que l'ordre du jour du développement lui-même — ils ont été choisis en raison du rôle central qu'ils jouent dans le développement de l'Afrique, et parce qu'ils peuvent être intégrés rapidement dans les plans et programmes nationaux de développement. La Banque pourra s'en servir pour la sélection et la conception de ses interventions et dans ses concertations avec les pays partenaires. Nous espérons qu'ils pourront aussi influencer les décideurs partout en Afrique.

Les trois chapitres suivants du présent rapport reproduisent la structure de l'Indice de l'égalité de genre et couvrent les opportunités économiques, le développement humain, ainsi que le droit et les institutions. Dans chaque chapitre, nous nous appuyons sur des données provenant de diverses sources pour présenter quelques-uns des principaux obstacles auxquels sont confrontées les femmes africaines, en insistant sur ceux qui relèvent des domaines primordiaux. Le dernier chapitre regroupe nos conclusions. ■

La vision	Breakthrough areas
Amener la femme africaine à jouer un rôle actif dans le développement de l'Afrique	Améliorer l'accès de la femme africaine
À titre de productrice :	<ul style="list-style-type: none"> • À la propriété foncière • Au crédit • À la connexion aux infrastructures
Dans le développement humain :	<ul style="list-style-type: none"> • À l'éducation et à l'acquisition des compétences • À la santé et à la fertilité • À la sécurité personnelle
À titre de citoyenne à part entière et de dirigeante :	<ul style="list-style-type: none"> • À l'égalité devant la loi • Au vote et à la représentation

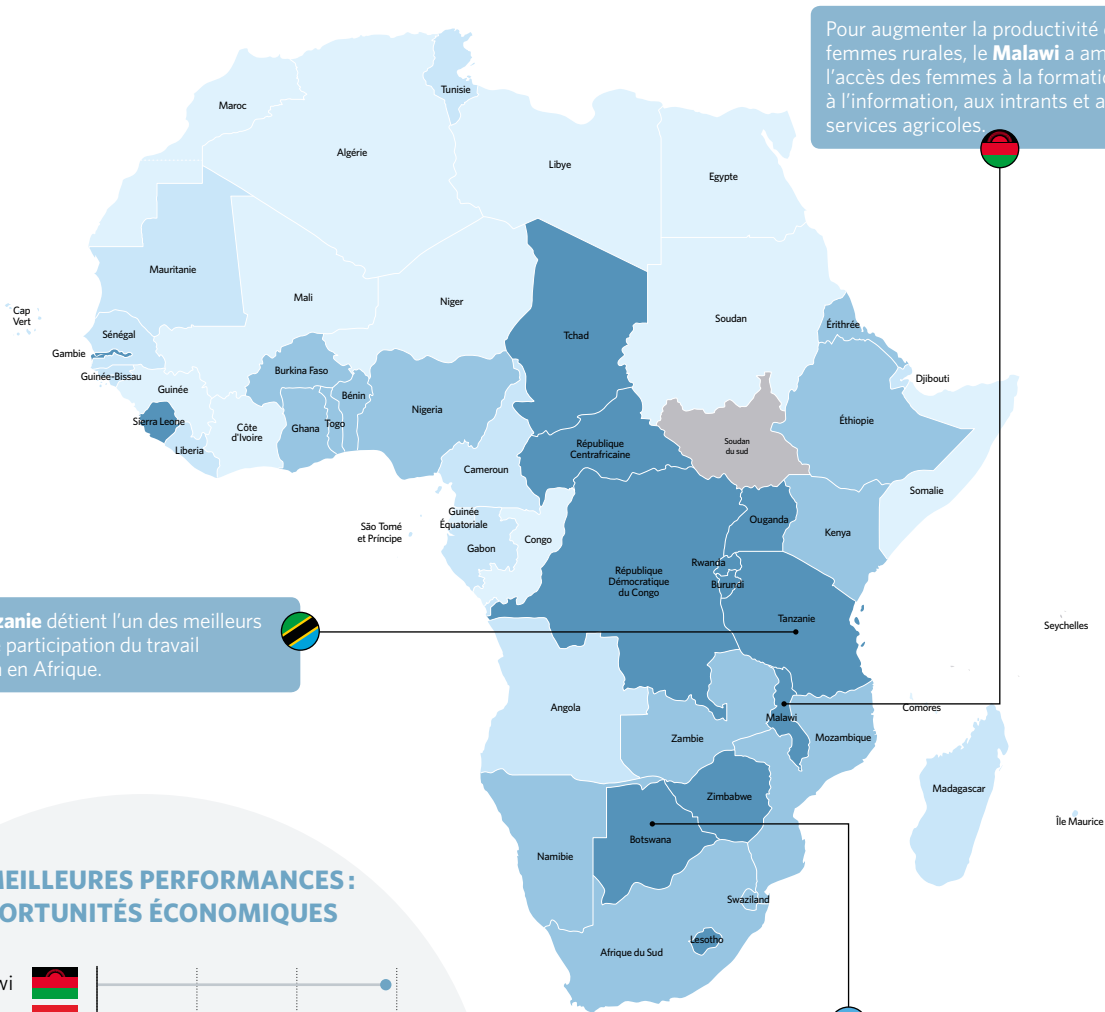


2

La femme dans le domaine de la production

INDICE DE L'ÉGALITÉ DU GENRE EN AFRIQUE 2015 PERFORMANCE DES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES EN 2015

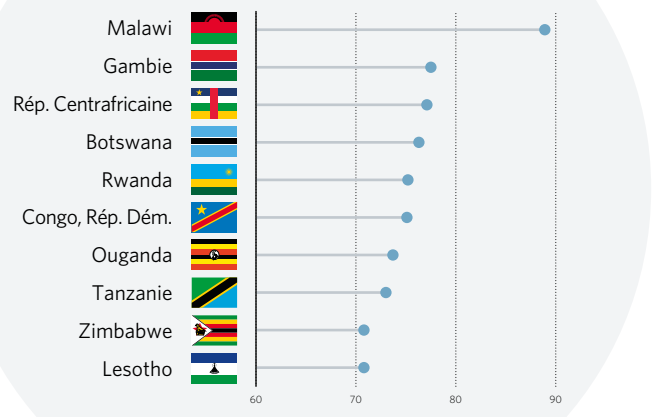
Les hommes et les femmes ont-ils les mêmes opportunités dans les affaires et dans l'emploi ? Pour répondre à cette question, l'Indice de l'égalité de genre mesure l'écart entre les hommes et les femmes dans la participation à la force de travail, dans les salaires et les revenus, dans la propriété des entreprises et l'accès aux services financiers. Les résultats de ces évaluations permettent d'indiquer si les hommes et les femmes jouissent d'opportunités économiques égales dans chacun des 52 pays africains mesurés par l'Indice. Comme l'expose ce chapitre, les disparités dans ces domaines sont souvent liées à un accès inégal à la terre, au crédit et aux infrastructures.



La **Tanzanie** détient l'un des meilleurs taux de participation du travail féminin en Afrique.

Pour augmenter la productivité des femmes rurales, le **Malawi** a amélioré l'accès des femmes à la formation, à l'information, aux intrants et aux services agricoles.

DIX MEILLEURES PERFORMANCES : OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES



Le Programme de l'autonomisation économique des femmes au **Botswana** a apporté un soutien aux femmes pour l'agriculture, le petit élevage de bétail et de volaille et pour l'horticulture.

Forte égalité des genres ● ● ● ● Faible égalité des genres

2

LA FEMME DANS LE DOMAINE DE LA PRODUCTION

Pour évaluer l'égalité des opportunités économiques, l'Indice de l'égalité de genre compare les taux de participation des hommes et des femmes à la force de travail, leurs salaires et leurs revenus, leur propriété des entreprises et leur accès aux services financiers. Les chiffres indiquent que selon les normes mondiales, les femmes africaines sont à la fois économiquement actives et très investies dans l'entrepreneuriat. Elles constituent le noyau de la main-d'œuvre agricole et possèdent la majorité des entreprises du secteur informel. Malheureusement, on les trouve en général dans des professions à faible valeur ajoutée, dont la rentabilité économique est insignifiante. Elles sont confrontées à toute une série d'obstacles qui les empêchent d'évoluer vers des activités plus productives.

L'agriculture demeure l'épine dorsale de l'économie africaine et emploie 70 % de la population. Les femmes jouent un rôle majeur dans l'économie agricole; elles constituent pratiquement les deux tiers de la main-d'œuvre agricole et produisent la majorité des denrées alimentaires de l'Afrique. Or, dans le secteur agricole, les femmes ont très peu accès aux intrants essentiels que sont la terre, le crédit, les engrais, les nouvelles technologies et les services de vulgarisation. Pour cette raison, leurs rendements ont tendance à être nettement plus faibles que ceux des hommes. En Éthiopie par exemple, les femmes ont une production de 26 % inférieure à celle de leurs homologues masculins, et au Ghana, de 17%.¹

La réduction de l'écart entre les genres dans la production agricole est vitale pour la réduction de la pauvreté. La réduction de l'écart entre les hommes et les femmes en matière de productivité agricole permettrait non seulement de renforcer la sécurité alimentaire, mais également d'accélérer la croissance inclusive. La promotion d'une croissance inclusive se traduit par la création de meilleurs moyens de subsistance dans ces secteurs qui font vivre actuellement la plupart des Africains. Il est prouvé que la majorité des Africains qui parviennent à sortir de la pauvreté restent dans le secteur agricole, et combinent souvent l'agriculture avec d'autres activités génératrices de revenus comme la transformation des denrées alimentaires. L'élimination des obstacles qui empêchent les femmes de devenir des agricultrices plus efficaces pourrait aider de nombreux Africains à sortir de la pauvreté.

Un fossé profond entre les genres divise le marché du travail.

En dehors de l'agriculture, les taux de participation de la main-d'œuvre féminine sont élevés dans toute l'Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord. Ils atteignent 85 à 90 % dans les pays tels que le Burundi, la Tanzanie et le Rwanda. Dans de nombreux pays (le Nigéria, le Togo, le Burundi), les taux de participation des hommes et des femmes sont égaux ou très proches. Cependant les marchés du travail africains sont marqués par une très forte ségrégation fondée sur le genre, les femmes travaillant généralement dans des occupations peu rémunérées. Les femmes ont beaucoup plus tendance à travailler comme auto-entrepreneur dans le secteur informel, que de gagner un salaire régulier dans un emploi formel. Dans le secteur formel, les femmes occupent 4 emplois sur 10 et gagnent en moyenne deux tiers du salaire de leurs collègues masculins. Seuls 15 pays africains disposent, à l'heure actuelle, de lois interdisant la discrimination entre les genres pour le recrutement des employés.

Les Africaines ont une forte propension à l'entrepreneuriat mais uniquement parce qu'elles n'ont pas d'autre choix.

Les femmes africaines sont très entrepreneuses. Elles sont propriétaires du tiers de l'ensemble des entreprises en Afrique, avec le record de 61,9 % en Côte d'Ivoire.² Pourtant, on retrouve les femmes entrepreneuses plutôt dans les microentreprises du secteur informel, où elles travaillent dans des activités à faible valeur ajoutée et aux rendements marginaux. Elles ont tendance à être entrepreneuses par nécessité plus que par choix, poussées vers le petit commerce par l'absence d'alternatives. La proportion des femmes qui occupent le poste

ENCADRÉ 2.1 : L'ÉGALITÉ DE GENRE CONSTITUE-T-ELLE UN CATALYSEUR DE LA CROISSANCE INCLUSIVE ?

Les données collectées à travers le monde confirment que la croissance économique est plus élevée et les taux de pauvreté sont plus faibles dans les pays où l'égalité de genre est plus avancée. Bien entendu, la corrélation statistique, à elle seule, ne suffit pas à établir une relation de cause à effet entre l'égalité de genre et la croissance. Mais il existe des raisons bien fondées qui autorisent à croire que l'égalité des genres contribue à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Le renforcement de l'égalité de genre relève le niveau de capital humain des femmes, leur procure plus d'emplois et stimule leur esprit d'entreprise, améliore leur accès aux moyens de production et aux ressources productives, et renforce leurs droits, et leur permet de mieux faire entendre leur voix en tant que citoyennes à part entière — facteurs pouvant avoir un effet profond sur leurs motivations économiques et leur potentiel de contribution à la production économique. Ces facteurs pourraient également avoir, à long terme, des conséquences intergénérationnelles qui se répercuteront de manière positive sur l'éducation, le bien-être et le potentiel économique des enfants. Pour ces raisons, il semble extrêmement probable que l'égalité des genres est un puissant facteur de stimulation de la croissance à long terme et un modèle naturel de croissance plus inclusive.

de directeur général d'une entreprise relevant du secteur formel n'est que de 15 %, alors que 32 % des titres de participation dans les entreprises formelles appartiennent aux femmes.

Les femmes peuvent être un moteur de croissance, mais elles rencontrent de nombreux obstacles. Cependant les entreprises exploitées par les femmes constituent, pour de nombreux ménages pauvres, une source importante de revenus. Si ces entreprises pouvaient gagner en productivité, elles pourraient être des moteurs de croissance inclusive. Mais, les perspectives des femmes de générer des revenus plus consistants sont, à l'heure actuelle, freinées par une série de facteurs, dont le manque de compétences de base, les difficultés d'accès aux services financiers et les défis associés à l'équilibre entre les affaires et la famille. C'est la raison pour laquelle les femmes entrepreneures sont nettement moins disposées à engager des employés que les hommes.

Les chiffres indiquent clairement que le défi à relever n'est pas d'encourager les femmes africaines à redoubler de dynamisme sur le plan économique. Elles sont déjà très actives dans ce secteur. Mais le constat qui se dégage est que leur activité économique est essentiellement concentrée sur l'agriculture de subsistance et sur les activités marginales de l'économie parallèle. Le véritable enjeu est de les rendre plus productives, afin de générer davantage de revenus pour elles-mêmes et pour leurs ménages, et de contribuer à la croissance inclusive.

Quelles sont alors les mesures à prendre pour rendre les femmes africaines plus productives comme agricultrices, employées et entrepreneures ? La discussion que nous ouvrons dans le cadre du présent chapitre porte sur trois mesures fondamentales : les ressources foncières, le crédit et les infrastructures locales de connexion.

LA TERRE

La terre constitue le principal atout pour l'agriculture. Dans toutes les sociétés, elle est également une source importante de richesse et une référence en matière de statut social.

En Afrique subsaharienne, les régimes traditionnels de propriété foncière excluent largement les femmes de la propriété ou du contrôle des ressources foncières. Les femmes ne représentent que 15 % des détenteurs de terre (c'est-à-dire ceux qui exercent le contrôle de la gestion d'une exploitation agricole, à titre de propriétaires, de locataires ou en vertu du droit coutumier), de moins de 5 % au Mali à 30 % dans des pays tels que le Botswana, le Cap-Vert et le Malawi.³ Leurs exploitations sont en général de moins bonne qualité et plus petites que celles détenues par les hommes. Dans de nombreux systèmes juridiques coutumiers, les droits des femmes d'hériter des terres sont limités et elles sont

vulnérables à la dépossession consécutive au divorce ou au veuvage.

Des droits fonciers précaires pour les femmes conduisent à un sous-investissement. Ainsi de nombreuses exploitantes agricoles sont confrontées à la précarité du régime foncier. Elles sont moins portées à investir dans leurs terres ou à adopter des pratiques agricoles plus efficaces si elles n'ont aucune certitude de récolter, à long terme, les fruits de leur labeur. À titre d'exemple, une étude effectuée à Akwapim, au Ghana, sur le système complexe et imbriqué des droits fonciers a permis de constater que les femmes mettent leurs terres en jachère moins souvent que les hommes, car elles craignent de se voir déposséder de leurs droits sur la terre durant la période de jachère⁴. La précarité des droits fonciers réduit également la capacité des femmes à donner le terrain en garantie pour obtenir des prêts.

La réforme des droits fonciers est un sujet complexe dans tous les pays. Les réformes agraires ne jouent pas toujours à l'avantage des femmes — par exemple quand le titre foncier officiel dont bénéficiaient les femmes, est accordé aux hommes aux dépens des droits coutumiers d'exploitation. L'Éthiopie et le Rwanda ont cherché à résoudre ce problème en exigeant que la propriété terrienne soit dévolue de manière solidaire aux époux, renforçant considérablement l'accès des femmes à la propriété foncière et leur conférant de meilleurs droits de succession et une protection en cas de divorce. Une étude menée au Rwanda a permis de constater que cette loi a eu un impact majeur sur les décisions d'investissement concernant les exploitations agricoles dirigées par des femmes ; les femmes présentaient 19 % de probabilités d'investir dans la conservation des sols. Pourtant, il y avait également des aspects négatifs, car les femmes rwandaises

non officiellement mariées ont subi la perte de leurs droits de propriété.⁵ Au Botswana, le gouvernement national et les chefs traditionnels coopèrent pour améliorer l'équilibre en faveur des femmes. Toutes les lois nationales ont été révisées pour être sensibles au genre, et les chefs traditionnels encouragent les couples à se marier et à rédiger des testaments pour protéger les droits de succession de leurs partenaires et de leurs enfants.

Aussi, la question des moyens de renforcer les droits fonciers des femmes est complexe et mérite d'être étudiée avec soin en fonction de chaque contexte. Il est, toutefois, évident que des droits fonciers mieux sécurisés peuvent, à la fois, offrir aux femmes une plus grande protection et améliorer les motivations et les possibilités de développer une agriculture plus productive.

LE CRÉDIT

Les femmes investissent davantage pour leurs familles quand elles ont accès aux services financiers. Les femmes — dans l'agriculture et les petites entreprises — doivent avoir accès aux services financiers, comme l'épargne, le crédit et l'assurance, pour développer leurs entreprises. Il leur faut, en particulier, avoir accès au crédit pour disposer d'un fonds de roulement, aplanir les difficultés découlant des écarts de revenu et financer les investissements dans l'acquisition de nouveaux équipements ou de nouvelles technologies. Il existe également de nombreuses preuves établissant que le fait d'accorder aux femmes l'accès direct aux services financiers peut conduire à l'augmentation du volume des investissements consacrés à la nutrition et à l'éducation, et au renforcement du capital humain, tout en permettant aux ménages de mieux résister aux chocs et aux incertitudes.

« La microfinance regorge de ressources. Mais nous ne pouvons pas toutes travailler dans le petit commerce. »

Esther Passaris

Les marchés du crédit ne sont pas neutres à l'égard du genre.

L'accès aux services financiers peut être refusé aux femmes africaines en raison des préjugés culturels, du fait des obstacles juridiques formels les empêchant de conclure des contrats en leur propre nom ou à cause de leur manque de connaissance des questions financières.⁶ Elles ne possèdent souvent pas les éléments de patrimoine requis comme garanties par les institutions financières. De nombreuses institutions de microcrédit et des associations informelles d'épargne

accordent des prêts aux femmes, mais les établissements de microfinance ne répondent pas aux besoins des femmes qui voudraient développer leurs affaires au-delà du niveau de la microentreprise.

« En tant que directrice d'une entreprise je vais souvent à la banque. Mais les agents de la banque consultent mon mari dans mon dos. Je leur demande toujours : 'Et si c'était mon mari en face de vous, est-ce que vous m'appelleriez ?' »

Mary Mwangi

Les femmes estiment que le manque de financement est le plus grand obstacle à l'expansion de leurs exploitations. En Ouganda, les femmes possèdent 38 % de toutes les entreprises enregistrées, mais elles ont accès à seulement 9 % aux facilités financières formelles. Au Kenya 48 % des micro- et petites entreprises sont contrôlées par les femmes, qui n'ont accès qu'à 7 % de l'ensemble des crédits. Bien que le manque d'accès au financement soit un problème général pour toutes les entreprises, des études ont révélé que, selon les femmes dirigeantes d'entreprises, l'accès au crédit est le principal obstacle à l'expansion de leurs exploitations. Lors d'une enquête menée en Ouganda, presque toutes les femmes chef de famille ont déclaré leur désir de développer leurs activités agricoles, mais elles manquent de ressources pour acheter les intrants nécessaires, tels que les engrais ou les pesticides, ou pour embaucher de la main-d'œuvre supplémentaire.

LA CONNEXION AUX INFRASTRUCTURES

L'énorme déficit de l'Afrique en infrastructures est un frein majeur à son développement. Les infrastructures africaines accusent un sérieux retard par rapport à celles des autres régions en développement, aussi bien en matière de liaisons régionales que de connexions domestiques. Les services de l'infrastructure — en particulier l'électricité — coûtent souvent le double du prix de ceux des autres régions, reflet des pertes d'échelle et des marges bénéficiaires élevées imputables au manque de concurrence. Les États fragiles d'Afrique — dans lesquels les investissements en capitaux et l'entretien ont été souvent négligés — sont appelés à relever des défis énormes, mais même les pays d'Afrique riches en ressources naturelles accusent un retard en matière de développement des infrastructures. Tout compris, le coût de la réduction du déficit des infrastructures en Afrique est estimé à 93 milliards de dollars environ par an.⁷

ENCADRÉ 2.2: DES TECHNOLOGIES DOMESTIQUES SIMPLES PERMETTANT DE GAGNER DU TEMPS ET DE PRÉSERVER DES VIES

Les fourneaux traditionnels fonctionnant à base de bois, de charbon, de résidus de récolte et de déjections animales utilisés partout en Afrique subsaharienne sont très inefficaces. La fumée et les gaz libérés par la combustion incomplète causent de graves problèmes de pollution domestique ainsi que des problèmes respiratoires à long terme chez les femmes et les enfants qui en sont de loin les principales victimes. Selon l'Organisation mondiale de la santé, la fumée dégagée par les fourneaux domestiques tue au moins 1,5 million de personnes dans le monde chaque année. Pour les femmes, ces foyers sont également responsables de désagréments quotidiens, provoquant des toux, des maux de tête, des irritations des yeux et des lombalgies. En outre, le ramassage de la biomasse qui sert de combustible pour la cuisine est à la fois très coûteux en termes de temps et physiquement éprouvant. Cette tâche impose souvent aux femmes de longues heures de marche avec de lourdes charges et augmente leur exposition aux risques d'agression sexuelle et de morsure de serpent.

Cependant il s'agit d'un problème qui peut être résolu par l'adoption de technologies simples et efficaces au niveau des foyers. Au Kenya, par exemple, le fourneau Upesi, de fabrication locale, présente un rendement d'environ 40 % supérieur à celui des foyers traditionnels et produit beaucoup moins de fumée. Ces fourneaux sont fabriqués par des groupes de femmes locales et présentent une opportunité de revenus pour les femmes rurales. Les femmes qui utilisent ces fourneaux affirment qu'ils leur épargnent près de 10 heures par mois de ramassage de combustibles.

Les femmes portent le fardeau du déficit de l'Afrique en infrastructures. Bien que l'ensemble des populations d'Afrique souffre de la précarité des infrastructures, les lacunes en infrastructures locales — en particulier l'électricité et l'eau — alourdissent gravement le fardeau des Africaines. Par exemple, en Afrique subsaharienne, très peu de ménages ont accès aux combustibles modernes pour la cuisine (dans 11 pays, moins de 1 % des ménages), et les femmes et les filles consacrent, chaque jour, des heures entières au ramassage du bois et d'autres combustibles dérivés de la biomasse. Consumés dans des fourneaux intérieurs, ces carburants fossiles constituent d'énormes risques pour la santé des femmes et des enfants, de la mort prématurée aux maladies pulmonaires obstructives chroniques. Sans électricité, les autres tâches ménagères, telles que la préparation des aliments, sont beaucoup plus laborieuses.

Pour les femmes et les filles africaines, la recherche de l'eau est un autre lourd fardeau. Au Mozambique, dans les zones rurales du Sénégal et dans l'est de l'Ouganda, les femmes consacrent en moyenne de 15 à 17 heures par semaine au puisage de l'eau. Durant la saison sèche, il n'est pas rare qu'elles doivent parcourir plus de 10 kilomètres à pied pour trouver de l'eau propre. Sur un an, cela peut représenter jusqu'à deux mois complets de dur labeur. Selon nos estimations, quelque 40 milliards d'heures sont consacrées chaque année à la collecte de l'eau en Afrique subsaharienne, correspondent à une année d'emploi de l'ensemble de la force de travail française.

L'autonomisation économique exige de s'attaquer au manque de temps des femmes. En conséquence, beaucoup de femmes africaines effectuent une double journée de travail – d'au moins 50 % supérieure à celle des hommes – les confrontant au manque de temps et les forçant à faire des choix difficiles. Il est prouvé qu'en raison du manque de temps, les femmes sont moins portées à amener leurs enfants dans les centres de santé pour les vaccinations ou que les enfants malades reçoivent moins les soins dont ils ont besoin. L'épidémie de VIH-SIDA a contribué à aggraver ce dilemme, car les femmes se trouvent dans l'obligation d'assurer les fonctions de nourrices ou d'infirmières pour des parents malades ou d'aider à encadrer les 12 millions d'orphelins du VIH-SIDA.

Les horaires surchargés des femmes limitent également leur capacité à s'engager dans des activités génératrices de revenus. Elles ont moins de temps que les hommes à consacrer aux travaux des champs, ainsi que moins de temps et d'énergie pour effectuer les tâches non agricoles. Si la question relative au manque de temps pour les femmes n'est pas résolue, il sera difficile de voir réussir d'autres mesures visant à renforcer l'autonomisation de la femme dans le secteur de l'économie.

La résolution du problème du manque de temps des femmes passe nécessairement par l'extension des infrastructures de base, en particulier l'eau et l'électricité, dans les zones rurales. L'augmentation du nombre des fontaines publiques, des parcelles de terrains boisés et des microréseaux de distribution d'électricité pourrait épargner aux femmes africaines des centaines d'heures de travail improductif chaque année. Une étude sur l'impact de l'électrification rurale dans la province du KwaZulu-Natal en Afrique du Sud a montré que des connexions électriques domestiques suffisantes pour le fonctionnement de petits appareils électroménagers, a permis d'améliorer de 13,5 % le taux d'emploi des femmes, en réduisant le temps qu'elles consacraient aux tâches ménagères.⁸ L'adoption de technologies domestiques simples, telles que les fourneaux à pétrole ou à gaz (voir Encadré 2.2), permettrait également de gagner du temps et de traiter un risque majeur de santé publique.

Une meilleure connectivité pour une meilleure productivité.

Le manque d'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) est un autre élément clé de la marginalisation de la femme. Même si les modèles varient considérablement selon les pays et les communautés, les

femmes africaines ont moins accès que les hommes à la radio, aux journaux, au téléphone mobile et à l'Internet. Selon les résultats d'une étude de 2010, les femmes africaines ont 23 %, moins de chances que les hommes de posséder un appareil de téléphonie mobile.⁹ Et même lorsqu'une communauté ou un ménage est en possession de ces sources d'information, ce sont bien souvent les hommes qui en réglementent l'accès.

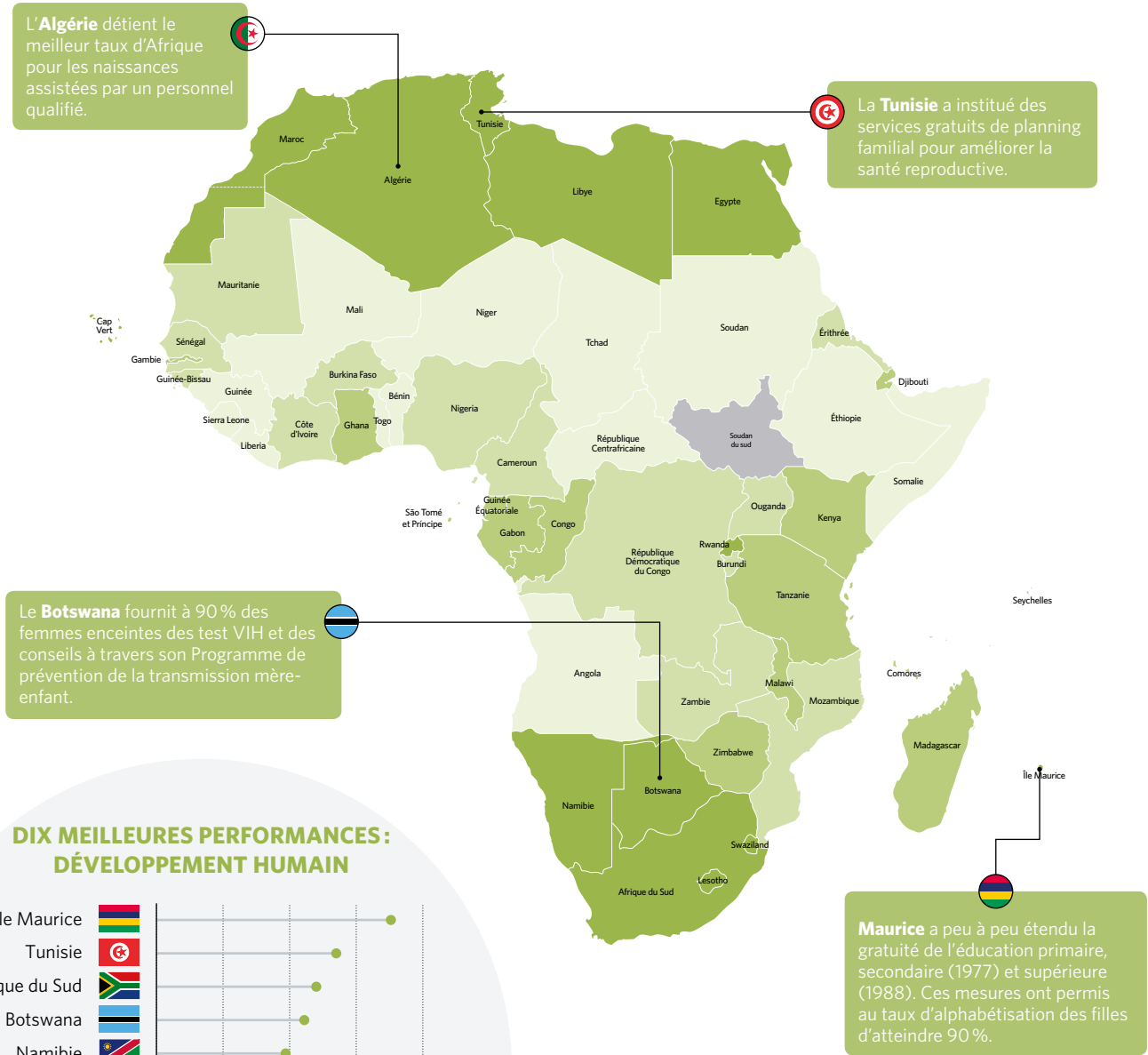
C'est la raison pour laquelle les femmes africaines accusent souvent un déficit en matière d'information, en particulier dans les communautés démunies. Elles manquent d'accès à l'information et aux conseils sur les services publics, les conditions du marché et sur les conditions météorologiques. Elles sont souvent exclues des campagnes publiques d'information et d'éducation organisées par les gouvernements et les organismes communautaires. Leur accès aux services financiers offerts par le canal de la téléphonie mobile est également problématique. Les enquêtes indiquent que la possession d'un appareil de téléphonie mobile rassure les femmes et leur permet de trouver des activités génératrices de revenus. Pour être plus productives, les Africaines doivent être mieux connectées. ■



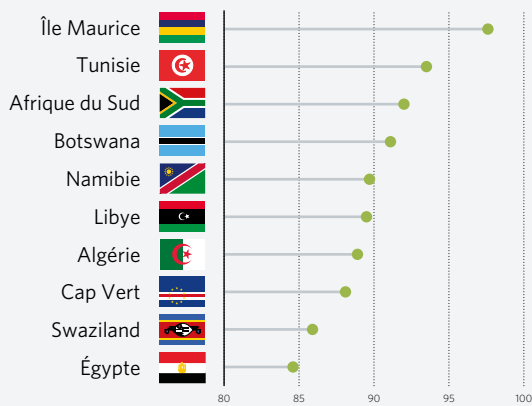
La femme et le développement humain

INDICE DE L'ÉGALITÉ DU GENRE EN AFRIQUE 2015 PERFORMANCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN POUR L'ANNÉE 2015

Pour évaluer l'égalité dans le développement humain, l'Indice de l'égalité de genre cherche à répondre à deux questions : Les garçons et les filles ont-ils les mêmes chances à l'école ? et Les femmes ont-elles accès à des services de santé reproductive ? Ces dimensions sont évaluées par des indicateurs qui mesurent les taux d'alphabétisation et les taux de scolarisation, ainsi que des éléments de santé reproductive comme les taux de mortalité maternelle et les naissances assistées par un personnel de santé qualifié. Sur la base de ces informations, la figure ci-dessous présente l'égalité dans le développement humain pour 52 pays africains.



DIX MEILLEURES PERFORMANCES : DÉVELOPPEMENT HUMAIN



Forte égalité des genres ●●●● Faible égalité des genres

3

LA FEMME ET LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Investir dans les femmes et les filles est l'un des moyens les plus efficaces de promouvoir le développement. On s'accorde à reconnaître, depuis des années, que l'investissement dans le développement humain des femmes — et en particulier dans l'éducation des filles — permet de gagner sur deux tableaux. Cela améliore la qualité de vie des femmes car cela leur permet d'être des acteurs plus productifs dans la société. Cela leur permet également de défendre la cause du développement humain pour leurs familles et leurs communautés. L'amélioration qui rejaillit sur le bien-être et les perspectives de leurs enfants produit des effets multiplicateurs qui augmentent à chaque génération. À l'inverse, les problèmes sociaux qui affectent de manière disproportionnée les femmes, tels que la mortalité maternelle élevée et les violences contre les femmes, sapent le capital humain. Lorsque les femmes sont analphabètes, elles ont une santé précaire et elles ne parviennent pas à maîtriser leur fertilité, leurs enfants en pâtissent également. Ces problèmes ne concernent pas seulement les femmes, ce sont des freins au développement de l'Afrique.

LES DROITS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE REPRODUCTION

L'Afrique a connu, au cours de la dernière décennie, une amélioration spectaculaire de l'accès aux services de santé de base, ce qui a permis de s'attaquer aux maladies évitables. On retiendra, par exemple, que les décès dus à la rougeole, un des principaux facteurs de mortalité infantile, ont diminué de 80 % en Afrique subsaharienne entre 2000 et 2011.¹⁰ En Afrique, le taux de mortalité des moins de cinq ans a diminué de 37 % depuis 1990, tandis que la mortalité maternelle a diminué de 42 %.¹¹

Les femmes bénéficient d'un meilleur accès aux services de santé mais elles sont encore confrontées à de nombreux risques sanitaires. Le développement des services de santé a apporté aux femmes africaines d'importantes améliorations. En Afrique subsaharienne, près de la moitié de toutes les naissances d'enfants est désormais encadrée par un personnel de santé qualifié.¹²

Certains pays dont le Ghana, l'Éthiopie et le Rwanda, ont fait de réels progrès dans la réduction de la mortalité maternelle, en améliorant l'accès à un personnel de santé qualifié lors de la naissance et grâce aux soins obstétricaux, ainsi que par l'éducation des communautés pour qu'elles fassent

un meilleur usage des services de santé disponibles. Mais l'Afrique, dans son ensemble, ne sera malheureusement pas en mesure d'atteindre son Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) relatif à la mortalité maternelle, et son taux de progression est plus faible que celui des autres régions en développement. En Afrique subsaharienne, les femmes sont plus exposées aux risques de mourir lors de l'accouchement que dans toute autre région du monde. Pour les femmes âgées de 15 à 19, les complications de la grossesse et de l'accouchement demeurent la principale cause de décès.¹³

Les femmes africaines connaissent bien d'autres problèmes de santé. Par rapport aux hommes, elles sont moins susceptibles de prendre des précautions pour éviter d'être infectées par le VIH via leurs partenaires sexuels. Elles sont plus exposées au risque de brûlures consécutives aux accidents de cuisson et aux maladies pulmonaires causées par la pollution de l'air intérieur. Les femmes des communautés pauvres courent le risque d'avortements dangereux. Dans l'ensemble, l'état de santé des femmes est étroitement lié à leur position dans la société. Lorsque les femmes sont victimes de discrimination, marginalisées sur le

plan économique ou vulnérables à la violence, leur santé en pâtit.

Les femmes ont le droit de contrôler leur fécondité. Lorsque les femmes sont en mesure de faire des choix éclairés sur le nombre d'enfants qu'elles désirent avoir — grâce à un accès à l'information et à des moyens sûrs de contrôle des naissances — elles sont mieux placées pour assurer le bien-être de leurs familles. Dans de nombreux pays africains, moins de 10 % des femmes ont accès à la contraception. Les besoins non satisfaits en matière de contrôle fiable des naissances (c'est-à-dire la proportion de femmes qui ne veulent pas être enceintes mais n'utilisent pas de contraceptifs) sont supérieurs à 35 % dans des pays comme l'Ouganda, le Rwanda et le Libéria.

La population de l'Afrique devrait, selon les prévisions, passer de 831 millions en 2010 à 2,1 milliards de personnes en 2050. À moins d'une diminution des taux de fécondité, elle pourrait atteindre 4 milliards en 2100, selon certaines estimations,¹⁴ ce qui entraînera des implications profondes pour la sécurité alimentaire de l'Afrique, l'exploitation du cadre naturel dans une perspective durable et les perspectives générales de développement.

L'ÉDUCATION ET LES COMPÉTENCES

Les avantages sociaux qui découlent de l'investissement dans l'éducation des filles sont reconnus depuis des décennies. Les études menées dans les années quatre-vingt-dix ont permis de conclure que chaque année de scolarité supplémentaire pour les filles contribue à réduire la mortalité infantile de 5 à 10 %, que 40 % des enfants nés de mères ayant achevé les cinq années de scolarité primaire ont plus de chances de vivre au-delà de l'âge de cinq ans et que 43 % d'entre eux ont moins de risques d'être mal nourris. Les femmes qui ont achevé leur cycle d'études primaires ont, en moyenne, moins d'enfants, utilisent des techniques agricoles plus rentables et reçoivent des salaires plus élevés lorsqu'elles ne travaillent pas dans le secteur agricole.¹⁵

L'Afrique a comblé l'écart du genre dans l'éducation de base.

De telles études ont contribué à motiver les pays africains à consacrer de gros investissements dans l'expansion de l'éducation de base. Aujourd'hui, de nombreux pays africains sont parvenus à éliminer les disparités entre les genres dans l'enseignement primaire, même s'il leur reste encore du chemin à parcourir au niveau de l'enseignement secondaire et professionnel. Dans l'ensemble, le ratio filles-garçons dans l'enseignement primaire et secondaire est passé de 87 % en 2005 à 91 % en 2012.

Les taux de fertilité sont encore beaucoup plus élevés que dans les autres régions en développement.

Par rapport à d'autres régions en développement, l'Afrique accuse un retard en matière de contrôle des taux de fécondité. Dans 16 des 35 pays d'Afrique subsaharienne, aucune baisse du taux de fécondité n'a été enregistrée au cours des 30 dernières années. Les taux de fécondité vont de moins de deux enfants par femme à Maurice et en Tunisie à 6,4 au Tchad, 6,5 en Ouganda et 7,3 en Niger. Onze pays ont des taux de fécondité de plus de six enfants par femme.

Les pays qui ont fait le plus de progrès ont donné une meilleure éducation aux filles, ouvert l'accès à la contraception, réformé leurs systèmes juridiques et amélioré en général la responsabilisation et l'égalité des femmes. Le niveau d'éducation est peut-être le marqueur le plus important des tendances de la fécondité. Il est également prouvé que les femmes qui travaillent sont enclines à reculer l'âge de leur mariage et à limiter le nombre de leurs enfants. La mise à disposition de méthodes contraceptives, à travers la vulgarisation des programmes de planification familiale, est plus efficace lorsqu'elle est associée à des campagnes de communication et intégrée aux autres services de santé.

Un certain nombre de facteurs expliquent la faible scolarisation des filles dans l'éducation de base. L'absence de structures élémentaires d'hygiène dans les écoles constitue un problème majeur. Les recherches menées par l'UNICEF ont permis de conclure qu'en Afrique, une fille en âge scolaire sur dix s'absente de l'école pendant sa période de menstruation, ou bien met carrément un terme à ses études, en raison de l'absence de structures sanitaires.¹⁶ Les pressions pour le mariage précoce constituent un facteur supplémentaire. Dans les communautés où elles sont considérées comme un fardeau économique ou un moyen de promotion économique, les filles peuvent être retirées de l'école pour le mariage. Neuf des dix pays au monde où les taux de mariage infantile sont les plus élevés se trouvent en Afrique.¹⁷ Les filles sont également vulnérables aux agressions sexuelles des enseignants et des élèves dans les établissements scolaires.

En Afrique, le manque d'égalité d'opportunités en matière d'éducation et de formation comporte des conséquences majeures pour les femmes et les filles. Cela joue un rôle important dans la perpétuation des inégalités dans le marché du travail et dans les revenus. Les femmes touchent généralement des salaires inférieurs à ceux des hommes, et l'écart est beaucoup plus grand aux niveaux inférieurs

d'éducation. En moyenne, le ratio hommes-femmes en matière de gains est de 2,8 chez les personnes sans instruction, mais

est proche de la parité entre les diplômés de l'enseignement supérieur.

LA SÉCURITÉ PERSONNELLE

La violence à l'égard des femmes est un problème aigu en Afrique (comme dans tous les pays du monde) et est très difficile à résoudre. Les femmes sont exposées à la violence conjugale, à celle de leurs voisins et connaissances, et même à celle d'étrangers. Le viol est largement utilisé comme arme de guerre. Pourtant, même dans les zones de conflit les plus violentes, il s'avère que les femmes souffrent nettement plus d'actes de violence conjugale que de la violence infligée par des étrangers.¹⁸ Selon les chiffres de l'OMS, la prévalence de la violence conjugale est de 37 % en Afrique et au Moyen-Orient, à égalité avec l'Asie du Sud et certaines régions de l'Amérique latine. D'importantes disparités existent toutefois entre les pays et les régions, même si, à l'heure actuelle, le taux atteint un pic de 60 % en Afrique centrale.

La protection contre la peur et la violence est le plus fondamental des besoins humains. La réduction de l'insécurité individuelle de la femme doit être considérée comme une

partie intégrante du processus de développement. La violence contre les femmes constitue, par ailleurs, le principal obstacle à leur pleine participation à l'économie et à la vie de leurs communautés. Elle conduit à l'absentéisme au travail, à la détérioration de la santé physique et mentale, et à des dépenses non indemnisées pour accéder aux services. Elle comporte des conséquences à long terme sur l'accumulation de l'éducation, des compétences et de l'expérience professionnelle.¹⁹

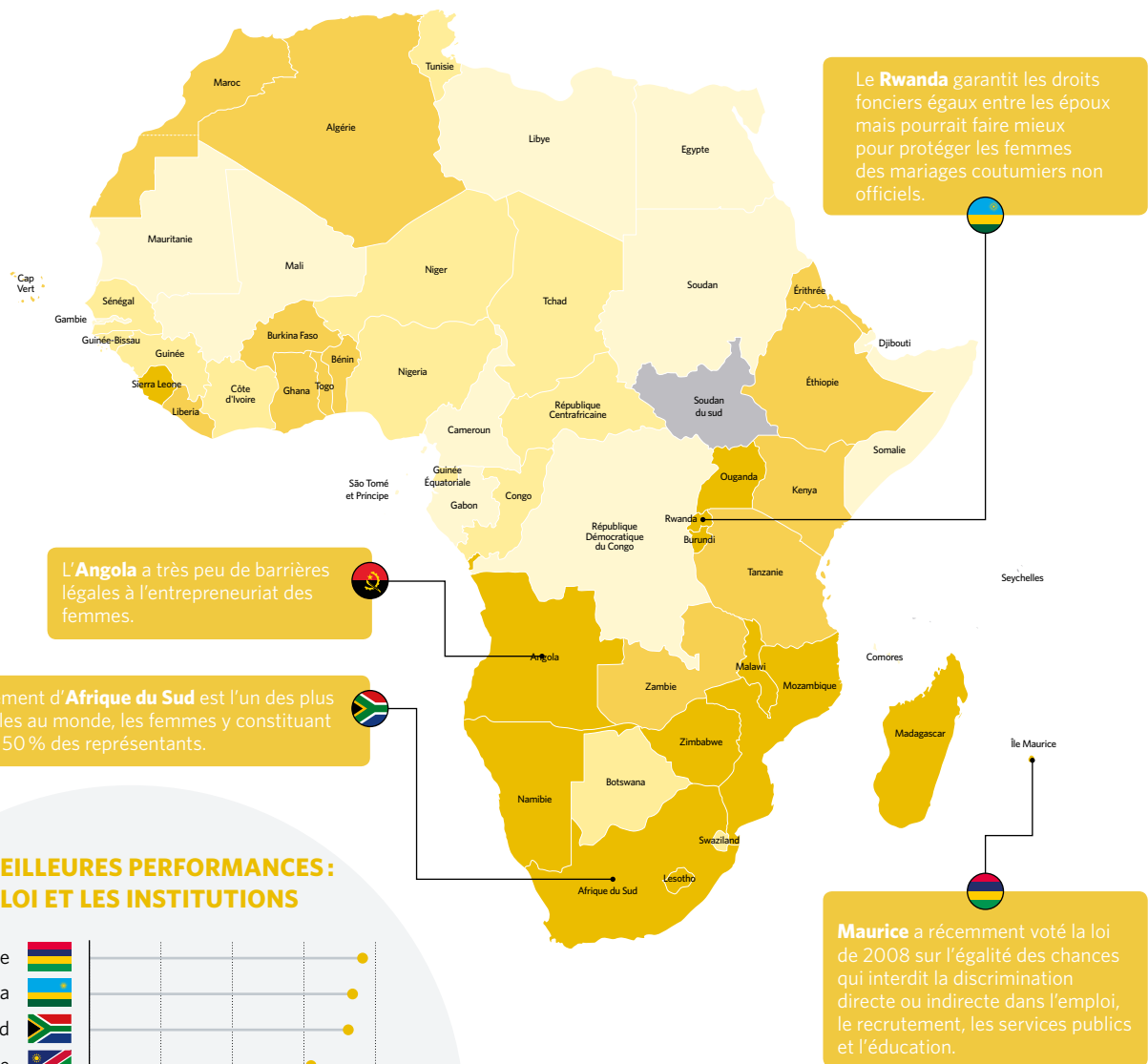
Hélas, les écoles africaines sont trop souvent un terrain fertile pour l'agression et la violence à connotation sexuelle contre les femmes. Les comportements de mâles dominants adoptés par les enseignants et les autres élèves sont mis en place très tôt et acceptés comme normaux par les filles. La peur de voir leurs filles contraintes à avoir des rapports sexuels et subir une grossesse précoce est l'une des raisons invoquées par les parents pour retirer prématurément leurs filles de l'école. ■

4

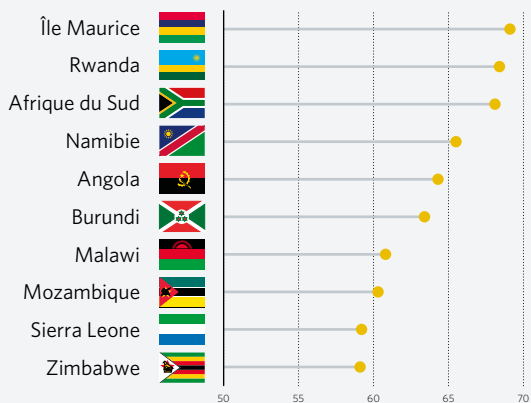
Les femmes
dans les rôles de
citoyennes et de
dirigeantes

INDICE DE L'ÉGALITÉ DU GENRE EN AFRIQUE 2015
LAWS AND INSTITUTIONS PERFORMANCE 2015

Les femmes et les hommes sont-ils également représentés dans les institutions ? Les femmes ont-elles les mêmes droits que les hommes ? Ont-elles les mêmes droits pour la famille ? En répondant à ces questions, l'Indice de l'égalité de genres évalue l'égalité des hommes et des femmes au regard des lois et des institutions. Pour ce faire, il s'appuie sur l'Indice des institutions sociales et du genre de l'OCDE — mesure composite de l'égalité des genres fondée sur la base de données de l'OCDE sur le genre, les institutions et le développement. À partir de ces informations, la figure ci-dessous présente l'égalité dans les lois et les institutions pour 52 pays africains.



DIX MEILLEURES PERFORMANCES :
LA LOI ET LES INSTITUTIONS



Forte égalité des genres ●●●● Faible égalité des genres

4

LES FEMMES DANS LES RÔLES DE CITOYENNES ET DE DIRIGEANTES

Les femmes assument déjà des responsabilités de premier plan dans toute l'Afrique — au sein de leurs familles, dans leurs communautés et dans la société civile, ainsi que dans la fonction publique et en politique. En temps de conflit, elles sont souvent la voix de la réconciliation. En temps de paix, leur présence dans les institutions locales et nationales rend celles-ci plus représentatives de l'étendue de la société africaine. Pourtant, de nombreuses Africaines vivent encore selon des systèmes de valeurs traditionnels et sont soumises à une législation obsolète qui les considère comme des citoyens de catégorie inférieure et empêche leur voix de se faire entendre vraiment dans les instances dirigeantes des sociétés africaines. Nous sommes convaincus que le statut de la femme a des racines culturelles profondes qui sont par nature lentes à changer. Or, nous sommes également convaincus qu'en promouvant, chez les femmes, la citoyenneté, le droit à la parole et l'accès aux responsabilités, on peut créer des sociétés africaines plus dynamiques, et des institutions plus résistantes et plus réactives.

L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI

Tous les pays africains reconnaissent le principe de non-discrimination dans leurs constitutions. Tous, sauf deux, ont ratifié les conventions internationales interdisant la discrimination contre les femmes. Le Protocole de Maputo sur les droits de la femme en Afrique, qui a été signé par 46 pays, est une garantie globale des droits des femmes à l'égalité sociale et politique.

Les lois et les pratiques traditionnelles ne sont pas harmonisées. Les exceptions au principe de non-discrimination sont très fréquentes dans les constitutions et les législations africaines. Dans des domaines tels que les biens matrimoniaux, les successions, la propriété foncière et le travail, les femmes ne sont pas considérées comme des citoyens à part entière. On compte 9 pays dans lesquelles une femme mariée ne peut pas demander un passeport comme le fait son mari, et 15 pays où une femme mariée n'a pas la liberté de choisir son lieu de résidence. Dans 35 pays, les femmes mariées sont obligées par la loi d'obéir à leur mari. Les lois formelles sont renforcées, ou dans certains cas sapées par des pratiques traditionnelles et des normes culturelles qui maintiennent la femme dans les conditions de subordination par rapport à l'homme. Les règles du droit coutumier qui régissent le mariage, la succession et le droit de propriété sont souvent formellement exonérées des dispositions antidiscriminatoires

présentes dans les constitutions nationales. Il en résulte que la participation de la femme aux activités sociales et économiques continue régulièrement de faire l'objet d'une médiation par leurs maris et leurs pères.

La plupart des lois régissant la vie économique des pays africains sont neutres en matière de genre. Elles présument que toutes les parties sont libres de conclure des contrats, de voyager et d'accéder aux marchés, de détenir des biens et de contrôler leur propre patrimoine. Dans la pratique, ce n'est pas toujours vrai. Selon les dispositions de la loi ou en vertu de la réglementation coutumière, ce ne sont souvent que les hommes chefs de famille qui sont autorisés à conclure des contrats. Les hommes peuvent aussi exercer un contrôle exclusif sur les finances des ménages — même si leurs partenaires contribuent de manière égale aux revenus.

Des réformes législatives peuvent assez rapidement stimuler la productivité des femmes. Les réformes législatives favorables à l'égalité de genre peuvent avoir un impact significatif, à la fois sur le statut des femmes dans la société et sur leur productivité. En 2000, l'Éthiopie a introduit une série de réformes dans son droit de la famille, relevant l'âge minimum du mariage pour les femmes,

supprimant la capacité du mari à interdire à sa femme de travailler à l'extérieur, et exigeant le consentement des deux conjoints pour l'administration des biens matrimoniaux. La réforme est aujourd'hui appliquée dans l'ensemble du pays, mais elle a d'abord été mise en vigueur dans trois des neuf régions de l'Éthiopie. Une étude menée cinq ans plus tard a permis de constater que les trois régions pilotes étaient très en avance en termes de participation des femmes au marché du travail et de leur niveau de compétences professionnelles.

Il est prouvé que les droits juridiques formels des femmes conditionnent leur capacité à passer de l'emploi non salarié à un entrepreneuriat plus substantiel. Partout dans le monde, la

proportion des femmes chefs d'entreprises, par rapport aux femmes travailleurs indépendants, est beaucoup plus élevée dans les pays où les droits économiques des femmes sont mieux affirmés.

La discrimination en matière de droits de propriété peut être une source de vulnérabilité aiguë pour les femmes vivant dans des communautés pauvres. Dans de nombreuses sociétés africaines, les femmes engagées dans des mariages coutumiers non officialisés peuvent être répudiées au gré du désir de leurs maris. En cas de divorce ou de veuvage, elles, avec leurs enfants, peuvent être dépossédés de la propriété familiale et réduits à une pauvreté extrême.

LES FEMMES DIRIGEANTES

Les femmes sont plus visibles dans la sphère publique mais manquent encore de reconnaissance ailleurs. Les femmes africaines ont, de tout temps, joué un rôle important, souvent méconnu, de dirigeantes dans leurs familles, dans leurs communautés et dans la société civile. Aujourd'hui, on en compte de plus en plus parmi les politiciens et les hauts fonctionnaires.

Certains pays, comme le Rwanda et la Tanzanie, ont introduit dans leurs constitutions des dispositions strictes pour que leurs législatures comprennent une proportion minimum de femmes. Le Rwanda est aujourd'hui un leader mondial dans ce domaine — les femmes y constituent 60 % du Parlement national. Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer l'impact de ces quotas sur la vie politique, il est cependant prouvé que le Parlement accorde plus d'attention à l'introduction de réformes dans des domaines tels que le droit régissant les propriétés foncières familiales et les droits fonciers, et on constate une plus grande acceptation, par l'opinion publique, des femmes aux postes de responsables politiques.²⁰

Même sans l'introduction de quotas, les femmes accèdent de plus en plus aux rênes du pouvoir. Au Libéria, Ellen Johnson-Sirleaf a été la première femme Présidente de la République d'un pays africain. Elle a été suivie par Joyce Banda au Malawi et Catherine Samba-Panza en République centrafricaine. Les femmes, aujourd'hui, se rencontrent dans tous les cabinets ministériels des pays africains et la proportion globale de femmes ministres est passée de 4 % à 20 %, avec l'Afrique du Sud (45 %), le Cap-Vert (36 %) et le Lesotho (32 %) en tête de peloton.²¹ À cet égard, l'Afrique est en avance sur l'Europe. Même si l'amélioration de la représentation des femmes ne se traduit pas toujours en égalité d'influence, la tendance semble positive.

La proportion des entreprises africaines détenues et gérées par des femmes varie considérablement à travers le continent. Au

Libéria, par exemple, 30 % des entreprises ont une femme comme dirigeante, contre 7 % au Sierra Leone voisin. La proportion des entreprises où les femmes détiennent une participation varie de 4 % seulement en Érythrée à plus de 60 % en Côte d'Ivoire.

« J'ai décidé de créer mon entreprise à une période où la possession d'une entreprise par une femme était mal vue, où il était entendu que le secteur d'activité où les femmes pouvaient réellement intervenir était celui de la microéconomie... Les choses ont nettement évolué aujourd'hui ; le terrain s'aplanit. Je suis un témoignage que les femmes ont la possibilité d'avoir leur propre entreprise, de monter des entreprises, de créer des emplois, à la fois pour les jeunes et pour les autres et de diriger des entreprises prospères. »

Eva Muraya

Pourtant, à travers le continent, une nouvelle génération de femmes africaines chefs d'entreprises est en train d'imposer progressivement sa présence. La femme d'affaires nigériane Fola Laoye, par exemple, a contribué à faire de ce qui n'était au départ qu'une entreprise familiale une compagnie qui est, aujourd'hui le plus grand fournisseur de services de soins de santé dans le pays et qui emploie plus de 750 personnes. La kényane Eva Muraya a créé une entreprise dynamique, Color Creations. Elle a été couronnée pour son innovation et ses capacités de leader aussi bien en Afrique que sur la scène internationale.²² ■



Conclusion

5 CONCLUSION

Pour l'Afrique, la période actuelle est optimiste. Après une décennie de forte croissance économique, les pays africains sont mieux en mesure de générer les ressources indispensables pour investir dans le développement national et stabiliser la croissance de leur prospérité.

Cependant, la prospérité actuelle ne pourra profiter à tous les Africains et s'inscrire dans une perspective durable, que si les autorités africaines entreprennent de transformer en profondeur leurs économies et leurs sociétés. L'Afrique doit absolument opérer des percées spectaculaires dans la productivité — en particulier dans les secteurs de l'agriculture et des petites entreprises qui assurent la subsistance de la plupart des Africains. Le continent doit continuer à s'appuyer sur les progrès réalisés dans le développement humain au cours de la dernière décennie, grâce à l'amélioration de l'éducation et à la consolidation des résultats du secteur de la santé. Il doit également continuer à promouvoir l'engagement actif des citoyens grâce à la mise en place des systèmes politiques inclusifs.

Les femmes africaines constituent une partie incontournable de ces transformations. Nous soulignons, dans la présente analyse, le rôle important joué par les femmes africaines dans le processus de développement. Mais nous sommes également conscients des multiples obstacles qui se dressent sur leur chemin et les empêchent d'optimiser leur contribution. Le coût de ces contraintes est payé non seulement par les femmes elles-mêmes, mais également par l'ensemble de la société.

LE RÔLE DE LA FEMME DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

Les femmes africaines sont très actives dans la production et l'entreprise. Elles forment l'essentiel de la main-d'œuvre agricole, car ce sont elles qui produisent une grande partie des denrées alimentaires de l'Afrique. Elles sont les propriétaires et les exploitantes de la majorité des activités du secteur informel, et ont des taux généralement élevés de participation au marché du travail.

Cependant, dans les activités de production, les femmes africaines opèrent essentiellement dans le secteur de l'agriculture de subsistance et dans des activités marginales de l'économie parallèle. Le défi à relever consiste à les rendre plus productives pour qu'elles parviennent à générer plus de revenus pour elles-mêmes et pour leurs familles. L'amélioration de la productivité des femmes est un catalyseur déterminant de la croissance inclusive.

En tant qu'agricultrices, les femmes ont moins de terres, et leurs propriétés ont tendance à être plus pauvres que celles des hommes. Elles se heurtent à des dispositions discriminatoires aussi bien face à la législation formelle que face aux pratiques

coutumières, et l'insécurité des droits fonciers qui ne les incite pas à investir dans leurs propres terres. Leur accès aux services financiers est des plus limités, notamment pour les crédits nécessaires au développement de leur entreprise. Leur accès aux services financiers est aussi freiné par des obstacles juridiques, des postulats culturels et les pratiques bancaires en vigueur.

Les femmes africaines, d'une manière générale, sont également assujetties à des contraintes de temps. Elles jouent le rôle principal dans l'économie domestique, en assumant, de loin, la majorité des tâches ménagères. Elles subissent ainsi en premier les effets de la précarité des infrastructures locales car elles portent le fardeau de la collecte de l'eau et du combustible. Beaucoup de femmes africaines sont confrontées à une double journée de travail, et ont peu de temps à consacrer à des activités plus productives.

Les femmes africaines sont en retard dans le domaine du développement humain. Bien que d'importants progrès aient été réalisés ces dernières années en matière de réduction de la mortalité maternelle et de promotion de l'éducation de base

pour les filles, de nombreux défis restent encore à relever. Les femmes africaines rencontrent encore des risques excessifs liés à la grossesse et à l'accouchement, et trop de filles ne bénéficient pas de l'éducation dont elles ont besoin. La violence à l'égard des femmes reste un sérieux obstacle à la pleine participation des femmes à la vie économique et sociale.

L'on s'accorde généralement à reconnaître que l'investissement dans le développement humain des femmes génère d'importants effets multiplicateurs qui leur permettent de devenir les meilleurs défenseurs du développement humain auprès de leurs familles et de leurs communautés. Dans le même temps, les problèmes sociaux qui minent le capital humain des femmes, comme la violence à l'égard des femmes, ont également des conséquences négatives pour leurs enfants et leurs communautés, et constituent des freins au développement de l'Afrique.

La participation active dans les institutions nationales et locales, et dans les organisations de la société civile contribue à rendre la gouvernance plus inclusive et plus sensible aux besoins de

la communauté en Afrique. Les femmes sont également des artisanes efficaces de la paix en temps de conflit. Pourtant, dans la plupart des sociétés africaines, les femmes ne sont pas traitées comme des citoyens à part entière devant la loi, dans les domaines tels que les droits de propriété conjugaux, la succession, la propriété foncière et le marché du travail. Elles sont également freinées par des normes coutumières qui maintiennent le principe de subordination des femmes par rapport aux hommes.

Certains pays africains ont réalisé d'importants progrès dans la promotion de la contribution des femmes à la vie politique, par l'introduction de quotas au parlement. Même sans quotas, le nombre des femmes qui accèdent aux hautes fonctions politiques est de plus en plus élevé. Nous devons aujourd'hui veiller à ce que l'amélioration du niveau de représentation des femmes se traduise en une véritable influence — au sein des gouvernements, dans les entreprises et dans d'autres domaines afin de donner aux femmes la possibilité d'apporter leur pleine contribution à la vie politique, économique et sociale.

PLAN D'ACTION POUR L'AUTONOMISATION DE LA FEMME AFRICAINE

À la Banque africaine de développement, nous sommes convaincus que la parité entre les genres n'est pas simplement juste. C'est également la clé de la croissance inclusive et des sociétés résilientes. Nous nous engageons, dans le cadre de notre nouvelle stratégie du genre, à faire avancer l'égalité des femmes, afin d'amener les femmes et les hommes à contribuer conjointement au développement social et économique et à en bénéficier.

À partir des analyses contenues dans ce document et de l'expérience de la Banque sur de nombreuses décennies, nous identifions huit principaux obstacles à la réalisation du plein potentiel des femmes comme productrices, dans le domaine du développement humain et comme citoyennes et dirigeantes. Ce sont les huit domaines dans lesquels nous pensons que des mesures nationales peuvent jouer un rôle décisif dans le développement de l'Afrique, en particulier dans la stimulation de la croissance inclusive. C'est notre Plan d'action pour l'égalité de genre en Afrique.

Nous utiliserons ce Plan d'action pour nous aider à identifier les opportunités stratégiques de promotion de l'égalité des genres dans notre portefeuille. Nous l'utiliserons également comme plateforme de dialogue avec les gouvernements africains.

Vision Égalité des femmes africaines	Domaines d'intervention du Plan d'action Amélioration de l'accès des femmes africaines aux opportunités
En tant que productrices :	<ul style="list-style-type: none"> • Les ressources foncières (la terre) • Les services financiers • La connexion aux infrastructures
Dans le développement humain :	<ul style="list-style-type: none"> • L'éducation et l'acquisition des compétences • La santé et les droits en matière de reproduction • La sécurité personnelle
En tant que citoyennes et dirigeantes :	<ul style="list-style-type: none"> • L'égalité devant la loi • Le droit de se faire entendre et la représentation

Les obstacles spécifiques à la pleine participation des femmes au processus de développement varient, bien sûr, d'un pays à l'autre. De même, pour chacun de ces domaines d'intervention, le Programme d'action doit être développé au niveau national à la lumière des normes et des engagements africains comme la Déclaration de Maputo. Notre engagement, dans le cadre de notre soutien financier, de notre assistance technique et de notre stratégie, a pour but d'aider les pays africains à définir les opportunités d'une action décisive dans ces domaines primordiaux. ■

Notes

1. FAO 2011; Banque mondiale 2011.
2. Rapport de la BAD sur la parité entre les sexes publié en 2012.
3. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport sur l'état de l'alimentation et de l'agriculture, entre 2010 et 2011*, Rome, 2011, p. 23.
4. Goldstein et Udry, 2008.
5. Mary Hallward-Driemeier et Tazeen Hasan, 2013. *Responsabilisation de la femme : Droits juridiques et opportunités économiques en Afrique*, Série Forum sur le développement de l'Afrique, Agence française de développement/Banque mondiale, Washington, DC, 2013, p. 5.
6. Miller, Margaret, Nicholas Godfrey, Bruno Levesque et Evelyn Stark, *The Case for Financial Literacy in Developing Countries: Promoting Access to Finance by Empowering Consumers*, Banque mondiale, DFID, OCDE et CGAP, Washington, DC, 2009.
7. Foster, Vivien, et Cecilia Briceño-Garmendia, dir. publ., *Les infrastructures en Afrique : Le temps de la transformation, Diagnostic des infrastructures des pays africains (AICD)*, Série Forum sur le développement de l'Afrique, Agence française de développement/Banque mondiale, Washington, DC, 2010.
8. Dinkleman, Taryn., *Les effets de l'électrification rurale sur l'emploi : Nouvelles preuves tirées de l'expérience sud-africaine*, Université du Michigan, août 2008.
9. Fonds de développement GSMA, Fondation Cherie Blair pour les femmes, et Vital Vague Consulting, 2010. *Les femmes et la téléphonie mobile : Une opportunité mondiale, Une étude sur l'écart entre les sexes en matière de téléphone mobile dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire*, Londres, février 2010.
10. Données de l'UNICEF : <http://data.unicef.org/child-health/immunization>.
11. PNUD, *Rapport sur les OMD publié en 2013 : Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire en matière de développement, 2014*, http://www.undp.org/content/dam/uganda/docs/Africa%20MDG%20report%202013%20summary_EN.pdf.
12. <http://data.unicef.org/maternal-health/delivery-care>
13. OMS, *Les femmes et la santé : la réalité d'aujourd'hui, le programme de demain*, 2009, http://whqlibdoc.who.int/publications/2009/9789241563857_eng.pdf?ua=1.
14. Patrick Gerland et autres, « La stabilisation de la population mondiale est peu probable au courant de ce siècle », *Revue des sciences*, septembre 2014.
15. Mercy Tembon et Lucia Fort, Éditeurs, 2011. *L'éducation des filles au XXIe siècle : l'égalité des sexes, la responsabilisation des femmes, et la croissance économique, les grands axes du développement*, Banque mondiale, Washington, DC et les références citées.
16. *New York Times*, 23 décembre 2005. <http://www.nytimes.com/2005/12/23/international/africa/23ethiopia.html?pagewanted=all>
17. FNUAP, *Le mariage trop précoce : Arrêter le mariage des enfants, Fonds des Nations Unies pour la population*, New York, 2012.
18. Peterman Amber, Tia Palerme et Caryn Bredenkamp, « Estimations et déterminants de la violence sexuelle contre les femmes en République démocratique du Congo », *Revue américaine de santé publique*, volume 101, N° 6, juin 2011, pp. 1060 à 1067.
19. Duvvury, Nata, Aoife Callan, Patricia Carney et Srinivas Raghavendra 2013. *Violence conjugale : Coûts économiques et implications pour la croissance et le développement*, Série de recherches sur le droit à la parole, l'Agence, et la participation des femmes n° 3, Banque mondiale, Washington, DC, 2013.
20. *Quotas féminins et représentation des femmes dans les parlements africains*, Dr Gretchen Bauer, décembre 2013, <http://democracyinafrica.org/gender-quotas-womens-representation-african-parliaments/>.
21. CEA, *Participation des femmes à la prise des décisions publiques et politiques*, <http://www1.uneca.org/Portals/awro/Publications/33Participation%20of%20Women%20in%20Public%20and%20Political%20Decision-making.pdf>.
22. <http://www.konnectafrica.net/eva-muraya-the-kenyan-entrepreneur-with-a-heart-of-gold/>; <http://www.ventures-africa.com/2012/08/the-10-greatest-female-business-leaders-in-africa-today/>. Muraya cite : <http://www.africa.com/blog/new-series-thought-leaders-african-women-in-business/>.

Annexes

Résultats de l'Indice de l'égalité de genre 2015

RANG	PAYS	Global	Opportunités économiques		Développement humain		Lois et Institutions	
		SCORE	SCORE	RANG	SCORE	RANG	SCORE	RANG
1	Afrique du Sud	74,5	63,4	21	92,0	3	68,1	3
2	Rwanda	74,3	75,2	5	79,4	12	68,4	2
3	Namibie	73,3	64,7	20	89,7	5	65,5	4
4	Île Maurice	73,2	52,9	37	97,6	1	69,1	1
5	Malawi	72,8	88,9	1	68,6	21	60,8	7
6	Lesotho	70,0	70,8	10	81,0	11	58,4	13
7	Botswana	69,4	76,3	4	91,1	4	40,6	27
8	Zimbabwe	69,1	70,8	9	77,4	14	59,1	10
9	Cap Vert	66,8	55,4	31	88,1	8	57,0	15
10	Madagascar	65,0	60,9	27	75,3	18	58,7	11
11	Burundi	64,4	69,1	13	60,7	30	63,4	6
12	Tanzanie	64,2	73,0	8	65,1	26	54,4	16
13	Ouganda	63,4	73,7	7	58,1	34	58,4	12
14	Kenya	63,3	63,3	22	69,1	20	57,5	14
15	Ghana	62,3	68,1	14	67,0	23	51,8	18
16	Mozambique	61,9	67,2	17	58,0	35	60,3	8
17	Tunisie	60,4	53,6	34	93,5	2	34,1	33
18	Zambie	58,3	67,4	16	62,5	29	44,9	23
19	Swaziland	58,1	64,8	19	85,9	9	23,7	39
20	Sierra Leone	57,6	70,6	12	43,0	44	59,2	9
21	Algérie	57,6	41,6	46	88,9	7	42,1	25
22	Burkina Faso	56,6	63,3	23	60,1	31	46,4	22
23	Nigeria	54,7	66,2	18	59,0	32	39,1	30
24	Gambie	54,7	77,5	2	66,1	25	20,5	44
25	Angola	53,2	54,5	32	41,0	46	64,3	5
26	Maroc	52,9	38,1	48	79,0	13	41,7	26
27	Érythrée	52,8	61,1	26	47,8	39	49,6	19
28	Gabon	52,4	60,1	28	75,3	17	21,6	41
29	Bénin	52,0	61,5	24	47,3	41	47,3	20
30	Sénégal	51,9	50,9	39	64,6	28	40,3	28
31	Éthiopie	51,0	67,7	15	33,1	49	52,1	17
32	São Tomé et Príncipe	50,0	60,0	29	75,6	16	14,4	46
33	Togo	49,5	61,4	25	40,6	47	46,5	21
34	Guinée Équatoriale	49,4	49,5	41	67,6	22	31,2	35
35	Égypte	49,3	47,1	42	84,6	10	16,2	45
36	Rép. Démocratique du Congo	49,2	75,1	6	50,8	38	21,7	40
37	République du Congo	49,0	39,7	47	76,6	15	30,8	37
38	Liberia	48,4	53,1	36	47,5	40	44,6	24
39	Guinée-Bissau	47,7	56,7	30	57,8	36	28,5	38
40	République Centrafricaine	46,9	77,1	3	32,6	50	30,9	36
41	Cameroun	46,7	53,9	33	64,7	27	21,6	42
42	Comores	44,0	46,6	43	72,4	19	12,9	48
43	Côte d'Ivoire	43,7	33,9	49	57,0	37	40,1	29
44	Tchad	42,2	70,7	11	24,2	51	31,7	34
45	Niger	42,2	50,5	40	41,5	45	34,5	32
46	Mauritanie	41,9	53,2	35	58,6	33	13,9	47
47	Djibouti	41,1	51,8	38	66,7	24	4,9	52
48	Guinée	39,5	44,5	45	39,5	48	34,7	31
49	Libye	37,9	11,8	52	89,5	6	12,5	49
50	Mali	33,4	32,2	50	46,7	42	21,3	43
51	Soudan	31,9	46,0	44	43,4	43	6,2	51
52	Somalie	15,8	26,9	51	8,8	52	11,8	50



www.afdb.org

Au sujet de cette publication

Pour aider à comprendre la dynamique de l'égalité des genres et la façon dont elle affecte le développement de l'Afrique, la Banque africaine de développement publie son premier Indice de l'égalité du genre. L'Indice, qui couvre 52 des 54 pays africains et regroupe un vaste corpus de données, offre un aperçu des écarts légaux, sociaux et économiques entre les hommes et les femmes. Ses conclusions vont fournir aux dirigeants africains, aux décideurs, aux économistes et à la société civile la preuve qu'ils doivent commencer à démonter les barrières qui empêchent les femmes de contribuer pleinement au développement du continent. En outre, le rapport identifie huit domaines dans lesquels une action concertée pourrait faire une vraie différence dans la capacité des femmes à contribuer au développement de l'Afrique et à en bénéficier — domaines que les pays africains et la Banque peuvent immédiatement intégrer dans les stratégies de développement et les programmes d'investissement.

Au sujet du Groupe de la Banque africaine de développement

Le Groupe de la BAD est une banque multilatérale de développement comprenant 54 pays africains et 26 pays non africains. Le principal objectif du Groupe de la BAD est de contribuer au développement économique et au progrès social durable de ses membres régionaux, individuellement et collectivement. Pour ce faire, il appuie financièrement un large éventail de projets et programmes de développement, sous forme de prêts aux secteurs public (y compris des prêts à l'appui de réformes) et privé, de prises de participation, d'assistance technique dans le cadre de projets et de programmes de soutien institutionnel, d'investissements publics et privés, d'appui à l'élaboration de politiques et plans nationaux de développement, et d'aide d'urgence.



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

www.afdb.org

